

# Agence nationale du médicament vétérinaire

---

➤ L'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) veille à ce que les médicaments vétérinaires utilisés en France soient efficaces, sûrs pour la santé des animaux, des humains et respectueux de l'environnement.

Au sein de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'ANMV s'implique également dans des travaux sur les maladies animales, la résistance aux antibiotiques et les risques liés aux substances chimiques. Implantée près de Fougères en Ille-et-Vilaine, elle rassemble 80 collaborateurs.

Chaque  
année

Plus de 6000 décisions administratives en lien avec les médicaments et les établissements pharmaceutiques vétérinaires

Environ 600 jours d'inspection pour garantir la conformité aux bonnes pratiques des établissements pharmaceutiques vétérinaires

Près de 5000 déclarations d'évènements indésirables évaluées

Près de 600 analyses de laboratoire sur plus de 100 médicaments

# Garantir la sécurité et l'efficacité des médicaments vétérinaires

L'ANMV évalue, délivre les autorisations de mise sur le marché et garantit par ses inspections la qualité de la fabrication et de la distribution des médicaments vétérinaires. Elle délivre aussi les autorisations d'ouverture des établissements pharmaceutiques. Elle surveille et étudie les impacts sanitaires potentiels pour les animaux traités, pour les personnes qui administrent ou sont en contact avec les médicaments, et pour l'environnement.

## Médicaments vétérinaires

- Évaluation des dossiers d'autorisation de mise sur le marché (AMM) ;
- Délivrance d'AMM, d'autorisations d'importation et d'exportation ;
- Autorisation temporaire d'utilisation (ATU) ;
- Évaluation des limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées d'origine animale ;
- Autorisation d'essais cliniques ;
- Contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires mis sur le marché ;
- Surveillance de la publicité ;
- Surveillance des événements indésirables observés en France et lutte contre l'antibiorésistance.

## Établissements

- Délivrance des autorisations d'ouverture pour les établissements responsables de la fabrication, de la distribution en gros et de l'exportation de médicaments vétérinaires ;
- Contrôle des établissements pharmaceutiques vétérinaires.

# Piloter la pharmacovigilance vétérinaire

Les vétérinaires et propriétaires d'animaux peuvent **déclarer en ligne les évènements indésirables** des médicaments vétérinaires sur des animaux ou des humains.

Suite à l'analyse du signalement, l'ANMV prend les mesures les plus adaptées : ajout de précautions d'emploi sur la notice, retrait du médicament du marché, etc.

Cette surveillance permet aussi d'alerter sur des mésusages tels que des médicaments humains donnés aux animaux de compagnie sans conseil vétérinaire, ou des accidents liés à des confusions entre médicaments.

POUR EN SAVOIR PLUS



# Lutter contre la résistance aux antibiotiques vétérinaires

Grâce au suivi des ventes d'antibiotiques vétérinaires, l'ANMV vérifie l'efficacité des politiques publiques de **réduction de l'usage des antibiotiques** en médecine vétérinaire. Ce suivi des ventes s'enrichit peu à peu du suivi des usages. Combiné à la surveillance des résistances bactériennes, il alimente l'évaluation des risques liés à l'antibiorésistance en santé animale. L'ANMV intervient également dans les travaux européens visant à **faire évoluer la réglementation** en faveur de la lutte contre l'antibiorésistance.

POUR EN SAVOIR PLUS



# Jouer un rôle moteur en Europe et à l'international

Au sein des instances encadrant la pharmacie vétérinaire, l'ANMV s'implique activement dans la production et l'évolution des textes réglementaires et lignes directrices. Elle siège dans 90 groupes de travail européens et internationaux. Elle est très active aux niveau européen et international, auprès de l'**Agence européenne des médicaments (EMA)**, du réseau des chefs d'agence, ainsi qu'en matière de coopération internationale. Elle intervient en tant que Centre collaborateur de l'**Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)** pour les médicaments vétérinaires.

## Favoriser le développement de thérapies innovantes

L'ANMV accompagne le développement de nouvelles approches thérapeutiques. Elle a par exemple proposé une méthode d'évaluation adaptée aux médicaments vétérinaires à base de **plantes** ou d'**huiles essentielles** pour éviter les risques pour le consommateur de denrées animales. Afin que les entreprises innovantes disposent d'une meilleure visibilité sur les procédures d'autorisation, l'Agence participe à l'élaboration des lignes directrices dans divers domaines de pointe tels que la **phagothérapie**, les **thérapies géniques**, les **cellules souches**.



En savoir plus  
sur nos missions

[www.anses.fr](http://www.anses.fr)

---

## Nous contacter

➤ **Agence nationale du médicament vétérinaire**

14 rue Claude Bourgelat – Parc d'activités de la Grande Marche – Javené  
CS 70611 – F-35306 Fougères Cedex